Image not found or type unknown

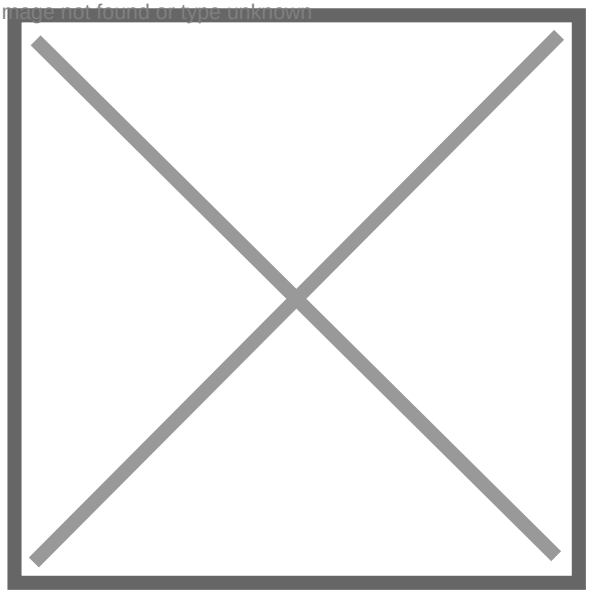

Mon bailleur refuse le préavis d'un moisalors que j'ai fini ma fo

Par **tina**, le **25/04/2010** à **19:47**

Bonjour,
mon fils a envoyé en recommandé son préavis précisant quil partait car sa formation était terminé et avait trouvé un cdd à 100kms du logement :il n'a pas eu de réponse et a toujours les clés vu que l'état des lieux n'est toujours pas fait.que faire?
de plus le ballon d'eau chaude a rendu l'âme ,d'après le plombier c'est l'usure mais le propriétaire a encaissé le chèque de caution quand même .que faire?

Par **aliren27**, le **02/05/2010** à **10:41**

Bonjour,

quand votre fils a-t-il envoyé son recommandé ? A quel date le propriétaire l'a-t-il reçu ?

En ce qui concerne le préavis, ce dernier est effectivement d'un mois à dater de la réception par le propriétaire du courrier.

quand votre fils doit-il partir ?

le chèque du dépot de garantie (ce n'est pas une caution) est toujours encaissé par le propriétaire et doit être restitué au locataire 2 mois au plus tard après son départ. (déduction faite du montant des dégats mentionnés sur l'état des lieux ou de charges non réglées mais

toujours JUSTIFIES)

quant au ballon d'eau chaude, si c'est de l'usure, c'est a la charge du propriétaire.

Si votre propriétaire fait le "mort", faites lui parvenir un Courrier en RAR en lui signifiant que vous ferez l'état des lieux de sortie par un huissier et qu'il devra en assurer les frais. Cela le fera peut-etre bouger.

renseignez vous auprès d'un huissier pour en avoir le tarif.

Cordialement
aline

Par **tina**, le **03/05/2010** à **08:26**

merci et bonne journéealiren 27

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés